

ECLA #Egalité Citoyenneté en Loire Atlantique

Lettre d'information de l'État sur la politique de la ville
et la citoyenneté en Loire-Atlantique

Juillet 2016

EDITO

*Egalité et Citoyenneté en Loire Atlantique (ECLA) est la lettre de l'Etat sur la politique de la ville et la citoyenneté. Son titre reprend celui des comités interministériels pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) réunis à trois reprises par le Gouvernement depuis les attentats de janvier 2015. L'ambition des CIEC est de promouvoir la **citoyenneté**, comprise comme l'appartenance à une communauté de destin et l'adhésion à des valeurs républicaines partagées, et l'**égalité**, consistant à offrir les mêmes opportunités à chacun, dans le respect des règles communes.*

Ce numéro traite de deux thèmes illustrant cette ambition : favoriser l'accès à tous à l'emploi, avec la Charte Entreprises & Quartiers, et la laïcité, avec la présentation du plan national de formation. Avec le premier thème, il s'agit pour nous d'illustrer l'engagement des entreprises au développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville en concertation étroite avec les pouvoirs publics (Etat et collectivités). Le second thème, la laïcité, est un principe fondamental de la République, clef de voute de la cohésion nationale qui n'est pas toujours bien compris. Le Gouvernement a décidé de lancer un plan national destiné à former 10.000 acteurs de terrain. Un réseau départemental de formateurs a été créé et intervient auprès des différents acteurs, en particulier dans les quartiers prioritaires.

Bonne lecture !



Photo Préfecture 44 - Service communication

Sébastien BECOULET
Sous-préfet chargé de mission
pour la politique de la ville, l'emploi et la cohésion sociale

À LA UNE - Signature de la charte Entreprises & Quartiers

27 entreprises et partenaires économiques ont signé, le mercredi 6 juillet 2016, en présence de M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, la convention départementale de la charte « Entreprises et Quartiers » et ont rejoint les 30 premiers signataires. Cet événement a été suivi de la célébration des 10 ans du club d'entreprises FACE Loire Atlantique, qui mène de nombreuses actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Réduire le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est un enjeu majeur. Selon le rapport 2015 de l'Observatoire national de la politique de la ville, le taux de chômage des 15-64 ans atteint près de 27 % dans ces quartiers contre 10 % dans le reste des agglomérations qui les abritent.

Henri-Michel COMET, a souligné qu'il s'agissait d'un gâchis collectif pour les quartiers prioritaires mais également pour le monde économique, les quartiers foisonnant de nombreux talents. Il a souligné que la politique de la ville est d'abord la question de l'accès à l'emploi.

Par cette charte, les signataires s'engagent à développer des actions concrètes pour favoriser, pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise. Ils s'engagent à agir pour le développement de ces quartiers: l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion. Les interventions des entreprises au service des territoires prioritaires sont multiples, comme l'illustre l'entretien avec BNP Paribas.

Ainsi, en matière d'éducation et d'orientation scolaire, des interventions dans les établissements scolaires, des accueils de stagiaire ou l'organisation de visites d'entreprises ont été mis en place.

Des actions sont également menées pour l'emploi, l'insertion et la formation avec la mise en place de parrainages de jeunes demandeurs d'emploi, la mobilisation des contrats aidés pour des personnes issues des quartiers prioritaires ou encore la participation aux forums et job dating organisés dans ces territoires.



Laurent NILLES, BNP Paribas

Directeur des agences de Loire Atlantique et Vendée chez BNP Paribas

Pour quelles raisons BNP Paribas a-t-elle, aussi bien au niveau local qu'au national, signé la Charte Entreprises et Quartiers ?

C'est en 2005, au moment de l'éclatement de la crise des banlieues, que BNP Paribas a pris conscience du fait que 2 Français sur 10, soit près de 10,5 millions d'individus, avaient un niveau de vie voisin du seuil de pauvreté; que les jeunes de moins de 30 ans étaient tout particulièrement affectés, notamment dans les quartiers dits «sensibles», et que c'était une réalité douloureuse.

Il y a dix ans, nous avons décidé la mise en oeuvre, dans toutes les régions, d'un programme d'actions concrètes de lutte contre l'exclusion sociale baptisé «Projet banlieues».

Répondre favorablement à l'appel lancé en 2013, sur ce même thème, par le Ministère de la ville, et être signataire de la charte «Entreprises et quartiers» et de ses déclinaisons territoriales sous forme de convention, nous est ainsi apparu comme une évidence.

Par quelles actions, cet engagement se traduit-il dans les quartiers prioritaires ?

Notre programme d'action s'appuie à la fois sur la sphère associative et celle de l'entrepreneuriat social, lesquelles ont toutes deux, avec des moyens différents, un fort impact positif sur la société : insertion professionnelle, accès à l'alimentation, au logement, aux soins, aux énergies, à la formation.

Notre action en faveur de la sphère associative s'articule autour de trois leviers :

La lutte contre l'échec scolaire, en partenariat avec des associations référentes telles que l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la Ville).

L'accès à l'emploi et la création d'entreprises avec l'ADIE (Association pour le développement à l'Initiative Economique), spécialiste du micro crédit.

Le développement du lien social et du «bien vivre ensemble» en apportant notre soutien financier et matériel (dons d'ordinateurs et de mobilier par exemple) à des associations de proximité ayant un fort impact positif dans les quartiers sensibles.

Pour chacun de ces trois leviers, BNP Paribas apporte également un soutien direct en bénévolat, via son association BCS (Bénévolat de Compétence et de Solidarité), fondée en 2009. Notre action en faveur de l'entrepreneuriat social,

secteur en plein essor, s'appuie sur une organisation prenant en compte ses spécificités:

- un dispositif de 70 experts répartis sur toute la France,
- des produits et services dédiés,
- et un processus d'analyse financière adapté.

Quel bilan tirez vous de votre action ? Vos objectifs ont-ils été atteints ?

Au plan national, le projet Banlieues de BNP Paribas, c'est en 10 ans : près de 35 millions d'euros de subventions et de soutien financier, 600 agences et 800 collaborateurs bénévoles mobilisés sur le terrain. C'est également 345 associations soutenues par du bénévolat de compétences et des subventions ; celles-ci ont permis la réalisation de 940 projets en faveur de 226 000 bénéficiaires.

En 10 ans, c'est enfin 8 000 emplois créés grâce à l'ADIE, 7 000 enfants bénéficiaires d'un accompagnement scolaire via l'AFEV. 42 000 collégiens de Seine Saint Denis, département affichant le taux de pauvreté le plus élevé de France, ont bénéficié de 930 voyages pédagogiques.

En Loire-Atlantique, nous avons soutenu 26 associations, (Regart's, Fete le mur, Un Parrain, un emploi...), pour près de 170 K€ de subventions.

Au delà des aspects financiers, nous avons aussi des équipes qui participent bénévolement aux projets des associations en donnant de leur temps et de leur expertise pour favoriser la mise en oeuvre d'actions locales pour lutter contre l'exclusion.

La pauvreté continuant à affecter en moyenne 100 000 personnes de plus par an depuis 2005, en dépit de tous les efforts déployés, nous sommes conscients qu'il faut entretenir notre engagement dans la durée tout en le renforçant. C'est la raison pour laquelle nous allons prochainement connecter nos associations partenaires, à quelques unes de nos entreprises clientes sensibles à notre démarche et désireuses de conjuguer leurs efforts aux nôtres

LES 27 NOUVEAUX SIGNATAIRES

ENTREPRISES

ACCENTURE - AMI CHEMIN - ARMOR - ATLANTIC ASSISTANCE - AUDACE ET CHANGEMENT - CAISSE D'EPARGNE - CHARIER TP - COLAS - EIFFAGE CONSTRUCTION - ENGIE - FIDAL - IDEA GROUPE - LIFTOP - PERFORMANCE ET MIEUX ETRE - RANDSTAD - REBEYROLLES - RH SOLUTIONS - SEMITAN - SUEZ - TOTAL

AUTRES PARTENAIRES

ADIE - BGE - FONDES - NQT - OUVRE BOITES 44 - SILENE - URIOPSS

LES PREMIERS SIGNATAIRES

ENTREPRISES

ADECCO - AIRBUS NANTES - AIRBUS SAINT-NAZAIRE - AUCHAN SILLON - BNP PARIBAS - BPA - CAP GEMINI - EDF - ELENGY ERDF - GRDF - LA POSTE - LANG - LES PETITES MAINS - MANPOWER - O2 - SNCF - SODEXO - SYNERGIE - VÉOLIA - YANET

GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

GEIQ BTP - GEIQ INDUSTRIE - GEIQ PROPRIÉTÉ - GEIQ TRANSPORT

RESEAUX ENTREPRISES

1 PARRAIN 1 EMPLOI - 100 000 ENTREPRENEURS - EDC - ESCALADE ENTREPRISES - FACE - IMS ENTREPRENDRE

QU'EST-CE QUE LA LAÏCITÉ ?

La laïcité est un principe de séparation des pouvoirs politique et religieux. Son cadre juridique relève d'un ensemble de textes dont la pierre angulaire est la loi du 9 décembre 1905 relatif à la séparation des Églises et de l'État, qui prévoit dans son article premier que « la République assure la liberté de conscience », c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, d'avoir une religion et la liberté d'exercer son culte, de le manifester, ou non, et même d'en changer. Dans son article deux, la loi indique que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte », consacrant ainsi la neutralité de l'État et son indépendance vis-à-vis du pouvoir religieux. Si l'État laïque n'a pas de religion, cela ne signifie pas pour autant qu'il est antireligieux ou qu'il ignore les religions. La neutralité exige qu'il n'en favorise – ou n'en défavorise - aucune. A fortiori, il lui est impossible d'en imposer une aux citoyens. Tenu de garantir « le libre exercice des cultes » dans le respect de leur pluralisme et leur égalité, cette obligation engage aussi le devoir de neutralité des agents et fonctionnaires de l'État, des collectivités et des services publics ou assimilés. Ce devoir de neutralité préserve la liberté de conscience et de religion des usagers (auxquels il ne s'applique pas, à l'exception des élèves des écoles, collèges et lycées publics).

Sources : En bref #19

LAÏCITÉ - Le plan de formation «Valeurs de la République et laïcité»



Le principe de laïcité est au cœur des priorités des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a conçu et déployé un plan national de formation destiné aux acteurs de terrain de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports. Son objectif est d'aider ces acteurs à mettre leurs pratiques professionnelles en accord avec le cadre juridique, dans un souci de pédagogie auprès des publics qu'ils côtoient. Dix mille personnes par an seront formées au cours des deux prochaines années.

Le déploiement du plan de formation dans le département

Un dispositif de démultiplication à trois niveaux est mis en place :

- au niveau national, le CGET et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) forment et habilitent les formateurs de formateurs ;
- au niveau régional, le déploiement territorial du plan a été confié dans la région des Pays de la Loire à la DRDJSCS, avec l'appui du centre de ressources Résovilles, et à la délégation régionale du CNFPT ;
- au niveau local, les formateurs régionaux forment les acteurs de terrain.

Pour la région, le tableau des formations ouvertes en inter-acteur est mis à jour régulièrement sur le site pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr

Le plan de formation se déploie sous l'égide de l'Etat en direction spécifique des adultes-relais et des personnes en postes FONJEP.

Des formations spécifiques à destination des adultes-relais en Loire-Atlantique seront organisées les 17/18 novembre, 29/30 novembre et 15/16 décembre, avec la participation de délégués du préfet.

Les formateurs habilités sont :

- Valérie BIBARD, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse
- Alain GERARDOT-PAVEGLIO, délégué du préfet
- Christian LECLAIRE, délégué du préfet

BRÈVE

Revalorisation du dispositif adultes-relais

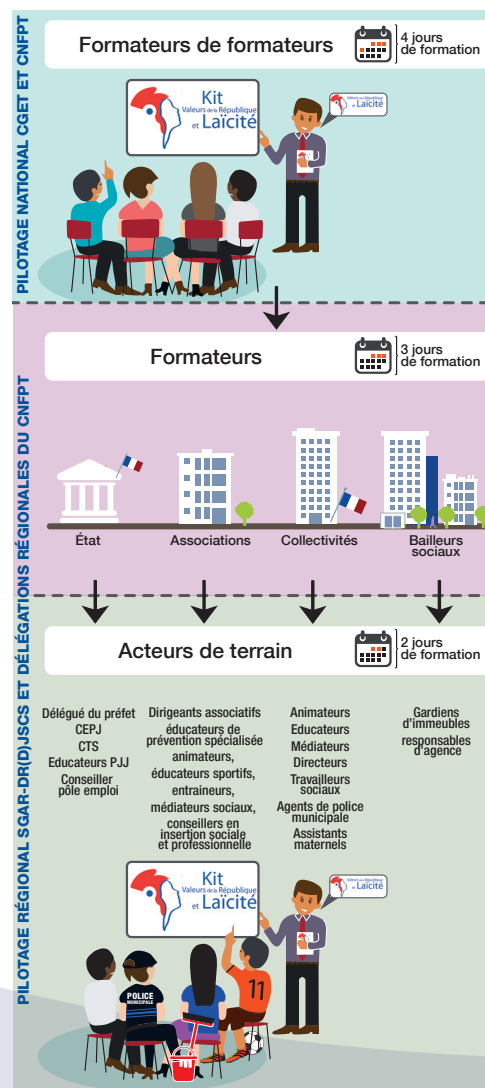
Les adultes-relais vont bénéficier au 1er juillet 2016 de cette année d'une revalorisation à 18 936 €/an. Ce montant continuera ainsi à être réévalué tous les ans à cette même date, en fonction de l'évolution du SMIC.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeer4vumkAqsVfM1HRZ49R3HedbMAoQN-npf_RNFafESvgrw/viewform?c=0&w=1

AGENDA

Les valeurs de la République: un enjeu d'éducation partagée

La 2ème conférence départementale de l'éducation partagée consacrée aux valeurs de la République aura lieu le 6 octobre 2016 de 18h à 20h30





Comment expliqueriez-vous la laïcité à un enfant de 8 ans ?

C'est la question sur laquelle ont accepté de plancher une centaine d'acteurs, nationaux et locaux, engagés au service de l'apprentissage de la citoyenneté pour les enfants de la **Chapelle-sur-Erdre**.

Les 100 voix(es) de la laïcité est un jeu coopératif, initié par la mairie, à destination des enfants de 8 à 11 ans et dont l'objectif à travers une pluralité d'actions (jeux, lectures, etc.) est de les amener à s'interroger sur des situations du quotidien portant sur le « vivre ensemble » et

la laïcité. L'animation prend la forme d'une carte de ville : la place de la république desservie par des boulevards (citoyenneté, vivre ensemble, liberté) qui se ramifient en avenues, rues (presse, l'art, l'humour). Autant de sujet sur lesquels un effort de pédagogie a été jugé nécessaire. En effet, la commune a fait le constat en 2014 d'une méconnaissance des animateurs de la question de la laïcité. C'est pour pallier à cette faille qu'a été mis en place ce dispositif qui répond à un double objectif : initier les enfants au vivre ensemble (8-11 ans) et en profiter pour former les encadrants.

Ce jeu est un véritable « outil de médiation » qui répond à une « volonté de pluralité » dans la représentation des différents acteurs, de leurs domaines d'intervention. Fort du succès lors des premiers tests, l'objectif est d'achever le travail de mise en forme d'ici la fin 2016 pour bénéficier d'une malle dans laquelle sera mis en place tout le matériel nécessaire pour mettre en place l'action. « L'objectif est que chacun puisse profiter du travail mis en place ».

CARTOGRAPHIE - Les 19 quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique



QU'EST-CE QUE LES QPV ?

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été établis par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite «Loi Lamy» afin de resserrer la géographie prioritaire autour d'un critère unique : le revenu des habitants. Celui-ci doit être égal ou inférieur à 60% d'une moyenne des revenus médians de la commune où le quartier se situe. Ce nouveau dispositif compte 40% de quartiers en moins qu'auparavant et permet de lutter de manière plus ciblée contre la grande précarité avec une proportion de ménages à faibles revenus qui est aujourd'hui de 31,4% contre 21,9% pour l'ancienne géographie. Non-identifié jusqu'à présent, 117 nouvelles communes peuvent dorénavant bénéficier des aides de la politique de la ville.

Nantes métropole

- Malakoff, La Petite Sensive,
- Les Dervallières, La Boissière,
- Bottière Pin Sec,
- Le Breil Malville, Le Clos Toreau,
- Port Boyer, Halvêque,
- Bout des landes – Bout des pavés,
- Le Ranzay, Bellevue (Nantes-Saint-Herblain)
- Plaisance (Orvault),

- Château (Rezé),
- Sillon de Bretagne (Saint-Herblain)
- La Carene**
- Saint-Nazaire : Ville Ouest,
- Petit Caporal, Robespierre-Prézégat
- Castelbriantais**
- Châteaubriant : la Ville aux Roses

Source: décret du 31 décembre 2014

Périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique

